

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATELIERS MECANIKES DU SAHEL « AMS SA »
Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun-B.P.63-4018 Sousse -Tunisie

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que dans l'objectif d'une meilleure efficacité dans la gestion des activités de cette dernière, et afin d'assurer leur développement et garantir la rentabilité de la société, le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2016 a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 13 juillet 2016, un plan de restructuration de la société visant la séparation économique et financière des deux activités historiques des AMS : Activité « robinetterie » et Activité « articles de ménages en inox ».

Le plan de restructuration sera mené en suivant les étapes suivantes :

- Création de deux nouvelles sociétés : La première aura pour objet la production et la commercialisation de la robinetterie sanitaire, des articles de raccordement et branchement d'eau (robinets, mélangeurs, mitigeurs, raccords, compteurs d'eau, etc...) et la deuxième aura pour objet la production et la commercialisation des articles de ménage en inox 18/10 (ustensiles de cuisson, couverts de table, plateaux, etc...).
- Réalisation d'une évaluation des actifs et passifs de la société les AMS. A son terme, une identification des actifs et passifs par activité sera menée afin de pouvoir affecter à chacune d'elle l'Actif Net approprié ;
- Cession par la société les AMS aux nouvelles sociétés à créer, d'une partie de son actif (cession partielle d'actifs) ;
- Changement de l'objet social de la société les AMS pour être la détention et la gestion des participations dans d'autres sociétés, et la modification en conséquence de sa dénomination sociale et **devenir une Holding.**

La réalisation de ce plan de restructuration permettra à chacune des sociétés, nouvellement créée, de développer son propre métier et définir ainsi la stratégie la plus appropriée.

Elle donnera également la possibilité pour chaque société de cibler des partenaires stratégiques, soit techniques, soit financiers pour chaque activité sans être handicapé par l'autre activité.

La société AMS Holding sera l'actionnaire majoritaire (à 99%) des deux sociétés à créer, et elle recevra sous forme de revenus des dividendes auprès d'elles.

Il y a lieu de noter que la restructuration de la société les AMS n'aura aucune incidence sur les emplois qui seront tous maintenus, de même que les acquis des travailleurs et leurs statuts. Cette restructuration permettra au contraire aux sociétés nouvellement créées, de développer leurs activités et de créer de nouveaux emplois avec chacune dans son domaine.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.